



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

politique de santé

Question au Gouvernement n° 2068

Texte de la question

POLITIQUE DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Sébastien Leclerc.

M. Sébastien Leclerc. J'associe à ma question mes collègues Véronique Louwagie et Jean-Pierre Door.

Monsieur le Premier ministre, une des principales préoccupations de nos concitoyens est la santé, c'est-à-dire la capacité du système de santé à répondre aux besoins de tous les Français. C'est un paradoxe déplorable que de constater que la politique publique qui est la plus en échec aujourd'hui est celle de la santé.

Cet échec – cette crise – prend plusieurs formes.

D'abord, on constate la résignation des services des urgences hospitalières : 120 d'entre eux sont actuellement en grève illimitée. C'est du jamais-vu ! C'est l'expression d'une détresse liée tout à la fois à l'explosion de la fréquentation, qui trouve sa cause, en amont, dans une prise en charge insuffisante par la médecine de ville, et à des mesures budgétaires, mises en œuvre par les agences régionales de santé, qui décident de fermer des lits, de geler des crédits et de faire attendre des projets, comme celui de l'extension des urgences de l'hôpital de Lisieux.

Les personnels des urgences ont pris sur eux pendant des années, face à la dégradation de leurs conditions d'exercice. Aujourd'hui, ils n'en peuvent plus, et ce ne sont pas les 70 millions d'euros que vous leur avez annoncés, en catastrophe, en fin de semaine dernière qui changeront grand-chose.

M. Pierre Cordier. Très juste !

M. Sébastien Leclerc. Rendez aux hôpitaux les moyens qui leur ont été retirés depuis cinq ans !

M. Pierre Cordier. Eh oui !

M. Sébastien Leclerc. Monsieur le Premier ministre, il existe d'autres dysfonctionnements dans votre politique de santé, des dysfonctionnements moins connus, certes, mais qui suscitent tout de même des interrogations.

M. Maxime Minot. Il a raison !

M. Sébastien Leclerc. Par exemple, les masseurs-kinésithérapeutes se font contrôler, puis sanctionner financièrement, s'ils ont un niveau d'activité supérieur à la moyenne départementale. On se trouve alors dans une situation ubuesque : des patients se font prescrire des séances de kiné par leur médecin traitant ; dans les

territoires sous-dotés, des professionnels consciencieux acceptent de travailler davantage pour répondre aux besoins de la population, et ils se font sanctionner pour avoir pratiqué trop d'actes, alors que ces actes avaient été prescrits à un autre niveau.

M. Pierre Cordier. Ils vont bientôt travailler au noir !

M. Sébastien Leclerc. Ne nous répondez pas uniquement que le plan « ma santé 2022 » va tout régler ! La situation est gravissime, et ce dès ce mois de juin 2019.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, il y a un échec que je reconnais largement, c'est celui du manque d'anticipation des besoins de la population en matière de santé. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)* La politique de numerus clausus qui a été menée pendant trente ans a abouti au manque de médecins que nous connaissons aujourd'hui. J'ai hérité du problème – et je vous en remercie ! (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)

M. Fabien Di Filippo. Que faisait Macron ?

Mme Agnès Buzyn, ministre. Aujourd'hui, il convient de réparer ; il convient de réparer un système de santé sous tension. Le symptôme le plus visible est la tension dans les urgences, qui pâtiennent des difficultés de structuration et d'accès à la médecine de ville, à la médecine libérale.

M. Éric Diard. Il faut une répartition en amont !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Elles subissent également les effets des restrictions de ces dernières années en matière de remboursement des hôpitaux, notamment s'agissant de ce que l'on appelle les « tarifs hospitaliers ». Je rappelle, monsieur le député, que, cette année, pour la première fois depuis dix ans, les tarifs hospitaliers sont en augmentation. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Ensuite, oui, il est vrai que le plan « ma santé 2022 » va résoudre un certain nombre de problèmes. Il permettra notamment une meilleure délégation des tâches entre les professionnels. Il y a assez de travail pour l'ensemble des professions de santé pour que l'on puisse assurer un meilleur suivi des patients chroniques. « Ma santé 2022 » prévoit l'organisation de la médecine de ville en communautés professionnelles territoriales de santé, ce qui permettra à nos concitoyens d'accéder à des soins non programmés et désengorgera les urgences.

J'ai aussi annoncé un plan pour les urgences, afin de prendre en considération la souffrance que les professionnels expriment à juste titre face aux tensions et aux incivilités dont ils sont les victimes. Ce plan comprend des mesures immédiates afin de tenir compte des risques encourus face aux incivilités permanentes : il y aura une prime de risque de 100 euros net par mois, qui sera disponible dès le mois de juillet prochain, et une prime de coopération de 100 euros brut, lorsque les professionnels s'inscriront dans des protocoles de coopération. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. Sébastien Leclerc. Et les kinés ?

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2068

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 juin 2019](#)